



## REGARDS SUR LE SARS-CoV-2 DANS L'ESPACE DES SOCIÉTÉS



Maître de conférences en géographie à Paris Sorbonne Université, **Olivier Milhaud** est membre du laboratoire *Médiations Sciences des lieux, sciences de lieux* (Unité de Recherche de Sorbonne Université). **Il y est co-responsable de l'axe Identifications et sociabilités.**

Il travaille sur les espaces d'enfermement, les espaces du vivre ensemble et les concepts et méthodes des géographies francophones et anglophones. Il a reçu le Prix Gabriel Tarde de Criminologie. Il est notamment l'auteur de « Séparer et punir - Une géographie des prisons françaises » (CNRS Editions, 2017) et de « La France des marges » (La Documentation française, 2017).

Géographies sociales et politiques, Les géographies étrangères, Images et imaginaires géographiques, Méthodes de la géographie, Vulgarisation de la géographie.



Quatre en cellule de Didier Chamizo (ancien détenu) <https://cartoliste.ficedl.info/article1807.html>

### Confinés mais pas prisonniers !

8 avril 2020

La décision de confiner un pays entier résonne particulièrement avec le contexte carcéral : après tout, ne sommes nous pas « privés de la liberté d'aller et venir » comme n'importe lequel des 70.000 détenus français ? La prison est une « peine privative de liberté » disent les juristes. Néanmoins, les métaphores carcérales pendant le confinement sont vraiment trompeuses. D'abord, on est confiné chez soi avec un choix résidentiel relatif du lieu de confinement (tout le monde ne peut pas se payer un logement n'importe où, ni bénéficier d'un point de chute loin de Paris), on a pour codétenus des proches et pas des inconnus, rares sont les Français confinés dans 9 mètres carrés (taille d'une cellule standard, où tout geste barrière s'avère impossible), on peut avoir des consultations médicales en vidéo et se rassurer sur sa santé sans trop de difficulté ni d'attente, et surtout sont maintenues les possibilités de communiquer avec qui on veut, quand on veut, comme on veut (téléphone, Internet) et de sortir du domicile plus ou moins quand on veut (muni de l'attestation) à n'importe quelle heure du jour (voire de la nuit tant qu'il n'y a pas de couvre-feu).

Le confinement se rapproche-t-il du Placement sous Surveillance Electronique (le « bracelet ») qui est une sorte d'assignation à résidence ? Les quelques 10.000 placés français doivent être à leur domicile (on retrouve les inégalités que l'on expérimente entre studio ou villa avec jardin) de telle heure à telle heure. Le laps de temps de sortie autorisé définit bien sûr un laps d'espace parcourable dans le temps imparti. Spatialement, l'expérience du placement et du confinement sanitaire semblent assez proches : langueur liée à l'inactivité, difficulté à cohabiter avec ses proches, gestion du temps (et de l'espace) des sorties, etc. Comme le montre brillamment le géographe Franck Ollivon dans sa thèse *La prison chevillée au corps*. Pour une approche géographique du placement sous surveillance électronique (PSE) <https://atelier2.hypotheses.org/662> les placés se comportent chez eux comme des détenus (plus de temps passé devant la télé s'ils peuvent s'en payer une, plus forte consommation de drogue et alcool chez soi ou de médicaments, etc.) De plus, avec le PSE, on porte chevillé au corps le stigmate de la peine, on ne peut pas enlever le bracelet de sa cheville même pour une douche. Franck Ollivon montre que « le sentiment d'enfermement des placés ne découle pas tant de l'efficacité technique du dispositif pour le contrôle de leurs spatialités que du pouvoir contraignant du droit et de sa mise en discours par les agents de l'institution comme par les placés eux-mêmes » qui trouvent la peine éprouvante (rares la supportent plus d'un an). La stigmatisation comme délinquant/condamné pour une peine inférieure ou égale à deux ans (absence de permis de conduire, vol, stupéfiant) est plus forte que l'expérience spatiale de l'enfermement.

Il va de soi que l'expérience collective du confinement sanitaire que nous vivons n'a rien à voir avec l'expérience individuelle de la stigmatisation/condamnation pénale. En prison, l'anxiété de la Covid 19 est décuplée par la surpopulation et... par l'impossibilité de se confiner ! Espérons que ces loooongues semaines de confinement sanitaire nous fassent réfléchir à la cruauté d'un châtiment par l'enfermement qu'on impose durant des mois ou des années aux délinquants.



Dessin humoristique  
<https://www.oedipe.org/humour/coronapsy-2-confinement>

POUR APPROFONDIR : ne pas hésiter à se reporter à cet article paru dans le journal Libération le 19 mars 2020 <http://geographiesenmouvement.blogs.liberation.fr/2020/03/19/confinement-en-route-vers-la-detresse-psychique/> « Confinement : tous en route vers la détresse psychique ? » (entretien avec Olivier Milhaud)